



**INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

I B P T

**COMMUNICATION DU CONSEIL DE L' IBPT DU 14 MAI 2014 CONCERNANT
LA DEMANDE DE TELENET NV DU 09 DÉCEMBRE 2013 DE
RÉATTRIBUTION DE LA TOTALITÉ DU BLOC DE NUMÉROS 09 332 DE
BELGACOM NV/SA À TELENET NV**

TABLE DES MATIERES

1. Contexte	3
2. Analyse des réponses à la consultation.....	3

1. Contexte

Le 3 octobre 2013, l'Institut belge des services postaux et des télécommunications a reçu une demande de TELENET NV de transfert de la totalité du bloc de numéros 09 332, attribué actuellement à BELGACOM SA, à TELENET NV, conformément aux articles 23 à 30 de l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif à la gestion de l'espace de numérotation national et à l'attribution et au retrait des droits d'utilisation de numéros (MB du 28 juin 2007).

La demande comportait les données suivantes:

- BELGACOM SA n'a plus de numéros en service dans le bloc de numéros 09 332;
- une description générale des coûts liés à la réattribution a été fournie mais toutefois sans chiffres détaillés.

L'IBPT a examiné la demande conformément aux critères qui figurent à l'article 27 de l'AR du 27 avril 2007. Une consultation publique a été organisée à cet effet et le délai de réponse fixé au 9 décembre 2013.

2. Analyse des réponses à la consultation

Deux réponses à la consultation ont été reçues.

Dans sa réponse à la consultation, TELENET a demandé à l'IBPT d'annuler sa demande de réattribution du bloc de numéros 09 332.

Vu la demande de TELENET, la demande de réattribution est sans objet.

Charles Cuvelliez

Membre du Conseil

Axel Desmedt

Membre du Conseil

Luc Vanfleteren

Membre du Conseil

Jack Hamande

Président du Conseil